CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2011

Analyse d'un document

Option : Systèmes d'information géographique (SIG), topographie

EPREUVE N°16

Durée : 4 h
Coefficient : 4

<u>SUJET</u> :

Vous êtes le responsable de la Direction information géographique communautaire de la Communauté urbaine " CUX " (650 000 habitants, 50 communes membres). La CUX exerce toutes ses compétences et le SIG est une compétence intercommunale. Les directions techniques de la CUX sont équipées de l'ensemble des outils de géomatique et de dessin assisté par ordinateur et sont autonomes dans la gestion de leurs données.

Tous les postes bureautiques ont accès à l'intranet géographique et les communes membres bénéficient d'un extranet géographique communautaire. En mode web, toutes les données de référence sont consultables ainsi que la plupart des données métiers, même si certaines de celles-ci ne couvrent pas encore tout le territoire. Le citoyen consulte le SIG via l'internet géographique et a accès à des informations essentiellement communicantes (ex : les équipements publics).

Les points forts du SIG de la CUX sont d'avoir une bonne organisation interne avec une forte implication des utilisateurs, de s'appuyer sur une ossature de données cohérentes et homogènes répondant aux besoins, et de posséder des données métier diversifiées et de qualité. Le SIG communautaire est durablement inscrit dans les ressources de la CUX.

Les acteurs (publics comme privés) possédant des données géographiques sont nombreux sur le territoire :

- très localement ; les concessionnaires et opérateurs de réseau, la Chambre de Commerce, les géomètres, les services de l'Etat, l'Etablissement Public d'Aménagement… ;

- au niveau départemental ; les autres EPCI (4 communautés d'agglomération, 4 communautés de communes), des syndicats, le Conseil général… ;

- au niveau régional, l'Etablissement Public Foncier, le Conseil régional…

Les besoins d'échanger les informations géographiques entre acteurs sont incessants mais ils sont rendus difficiles (format d'échange, système de projection, diversité des référentiels, mise à jour des données ...). En s'appuyant sur une récente expérience réussie de mutualisation (groupement de commande entre collectivités territoriales) autour d'une ortho photographie, les acteurs sont conscients de la nécessité de partager intelligemment leurs informations.

L'absence, aux niveaux départemental et régional d'Infrastructure de données géographiques opérationnelles et au niveau local de SIG, efficaces en termes de diffusion, permettent aux acteurs de réfléchir sur la mise en place d'un projet neuf.

L'enjeu est défini ainsi : « organiser une synergie locale impliquant les acteurs du territoire dans l'objectif de partager durablement, logiquement et facilement les informations géographiques territoriales ».

QUESTION 1

A la lecture de l'ensemble des documents mis à votre disposition, vous relèverez l'ensemble des principes et des dispositions réglementaires et techniques qui tendent à prôner la nécessité d'instaurer l'inter opérabilité des différents SIG des acteurs d'un territoire.
Vous en signalerez les éventuelles incohérences en matière de conditions d'accès aux données.

QUESTION 2

A l'appui de votre analyse précédente et de vos connaissances personnelles (y compris hors documents fournis), vous développerez un document stratégique répondant à l'enjeu fixé. Vous prendrez soin d'exposer une démarche partenariale tenant compte des aspects techniques et technologiques et du contexte juridique à mettre en place, favorisant le partage aisé et l'enrichissement des données, tout en évoquant également le contexte économique.

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse : 8 points**
- **Orientations prospectives : 10 points**
- **Lisibilité et cohérence du document : 2 points**

DOCUMENTS JOINTS

Document n°2	« SIG : vecteur de modernisation » Techni.Cités n°149 – 8 mai 2008	**Page 32**
Document n°3	Extrait "plateforme" du guide AITF sur les SIG (actuel)	**Page 38**
Document n°4	Directive 2007/2/CE – INSPIRE - du 14 mars 2007	**Page 40**
Document n°5	Extraits " Open Geospatial Consortium " (actuel)	**Page 54**
Document n° 6	Condition d'utilisation des données RGE de l'IGN (actuel)	**Page 62**
Document n°7	« Libérons les données publiques » Claudine Chassagne Techni.Cités n°208 – 23 avril 2011	**Page 65**
Document n°8	« La gratuité des données publiques encouragée par data.gouv.fr » 01/06/2011	**Page 71**
Document n°9	Communication « La mise à disposition des données publiques » Conseil des Ministres du 31 août 2011	**Page 73**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.